

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2016

L'an Deux Mil seize le 30 Mai à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACŒUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mai 2016

Présents : M. LACŒUILLE / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / M. FOUCAUD / Mme COLLIGNON / M. LIZOT / M. OLLIVIER / M. LAROCHE / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme LE FLOCH / Mme DECELLE.

Pouvoir : Mme PELLETIER

Excusée : Mme GIROUX-MALLOT

Secrétaire de séance : M. OLLIVIER

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

Considérant la variation de l'indice des loyers commerciaux et l'indice de référence du 4^{ème} trimestre, les loyers sont révisés comme suit :

COMMERCES

A compter du 01/06/2016 :

- Marques en stock : 149,97 € H.T / mois

A compter du 01/07/2016 :

- L'Auberge de l'Abbaye : 813,12 € H.T / mois
- Les Gournandises de la Boixe : 817,33 € H.T / mois

LOGEMENTS

A compter du 01/07/2016

- Les gourmandises de la Boixe : 272,39 € / mois
- Logement le parc : 277,63 € / mois
- Logements Rue Basse avec garage : 364,69 € et 358,89 € / mois

A compter du 15/07/2016

- 22 Rue Basse : 212,20 € / mois

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS DE LA COMMUNE :

Un avenant d'ordre fixant la limite contractuelle d'indemnité au contrat dommages aux biens de la Commune sera signé avec GROUPAMA.

NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS :

Compte tenu des nouvelles modalités d'intervention du département en matière de lutte contre le frelon asiatique pour la campagne 2016, la Commune accepte de prendre à sa charge les démarches nécessaires ainsi que le financement des destructions de nids sur son territoire. Le département apportera une aide financière à hauteur de 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AU SERVICE CULTUREL :

Le contrat unique d'insertion conclu avec Mme BAYEUX employée 22 heures par semaine au service culturel de la Commune est renouvelé pour un an supplémentaire à compter du 22 Juin 2016.

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION ET CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE :

Sur proposition du Centre de Gestion de la FPT et après avis du Comité technique paritaire, un agent communal bénéficiera à compter du 1^{er} Juillet 2016 d'un avancement au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet. Le poste correspondant à ce nouvel emploi sera créé et inscrit dans le tableau des effectifs de la commune.

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

L'ensemble des dépenses et des subventions encaissées pour les travaux du poste de relèvement général de la station d'épuration sera amorti sur une durée de 50 ans.
La dépense afférente à l'installation d'un dégrilleur à la station sera amortie sur 1 an compte tenu de son faible montant.

MODE DE PASSATION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG :

Compte tenu du montant des travaux et selon la réglementation du code des marchés publics, une consultation selon la procédure adaptée est retenue pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence du marché de travaux de cette opération.

AVIS SUR LES ARRETES PREFECTORAUX SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Conformément aux délibérations antérieures prises concernant les objectifs prévus dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le Conseil Municipal émet :

- un avis favorable** à l'arrêté préfectoral fixant le projet du périmètre d'une nouvelle CDC résultant de la fusion de la CDC du Pays Manslois, de la CDC de la Boixe et de la CDC du Pays d'Aigre
- un avis défavorable** à l'arrêté préfectoral portant dissolution du Syndicat Intercommunal du Cadre de Vie (SIVU) et du Syndicat Intercommunal de la Forêt de la Boixe
- un avis favorable** à l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable d'Auge Charente, de Nouère Charente, de la Région de Champniers, de la Région de St Fraigne, de la Région de Villefagnan et du Val de Roche.

**RECOMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA CDC DE LA BOIXE
SUITE AU RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
CHAPELLE :**

Accord unanime du Conseil Municipal pour un maintien de la composition du Conseil Communautaire de la Boixe à 31 sièges.

DEROGATION A LA REGLE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE :

Dérogation accordée à la règle de constructibilité limitée et avis favorable aux 2 projets de constructions de maisons d'habitations prévues sur les terrains cadastrés section G N° 713p, et D N° 361p et 364 « la Picardie »

QUESTIONS DIVERSES :

Création d'un groupe de réflexion chargé d'étudier les réductions de frais de fonctionnement envisageables dans la Commune. Il se compose de Mmes Mandin, Decelle, Maltat-Yameogo, Giroux-Mallot, MM. Bordes, Mirgalet, Foucaud, Laroche, Edrich et Lizot.

Bilan positif, malgré une légère baisse de fréquentation due aux conditions climatiques moins clémentes et à la date plus tardive de l'exposition florale 2016, comptant cependant 4400 entrées payantes dont 400 pour l'Abbaye grâce à la mise en place cette année d'un ticket d'entrée conjointe Floralies/Abbaye au prix de 5 €.